



Contrat de panneaux photovoltaïque

Par **helene**, le **21/09/2011** à **21:04**

Bonjour,

j'ai été démarché par la société vivaldi environnement pour des panneaux photo. le premier devis estimé pour 14 panneaux sur le toit du garage nous avons signé un mandat pour que vivaldi effectue les démarches; aucun double de ce fameux devis rendement/amortissement ne nous a été laissé. j'ai fait plusieurs démarches téléphoniques pour l'avoir; Puis un technicien est venu pour voir la faisabilité des travaux, et nous lui avons signalé qu'il y avait une erreur de toit et de cotes sur la simulation envoyée en mairie pour la déclaration des travaux, il a constaté que le projet initial était irréalisable donc nous donnons notre accord pour une seconde évaluation pour savoir le nombre de panneaux et cette nouvelle rentabilité. le technicien est venu mais nous n'avons jamais reçu ce devis rendement/amortissement; le dernier appel de vivaldi pour une mise en demeure d'effectuer les travaux ou de payer la pénalité de 30%. Ils considèrent l'acceptation du premier contrat sans prendre en compte la non faisabilité des travaux vu la mauvaise estimation et simulation par le commercial.

que puis-je faire ? Merci de votre réponse

helene Losyk

Par **mathys77230**, le **02/12/2011** à **19:12**

bonsoir helene, j'aimerais entrer en contact avec vous car j'ai un souci avec la société vivaldi environnement.

Par **helene**, le **02/12/2011** à **20:54**

j'ai réussi à régler mon pb avec vivaldi, j'ai pris contact avec le service juridique de mon assurance maison et ils m'ont indiqué les démarches a faire.
quel est votre pb avec eux ? si je le peux je serai ravi de vous aider

Par **lutecemax**, le **22/12/2011 à 01:34**

bonjour helene j'ai été également démarché par vivaldi environnement le 20/12/2011 nous avons signé le contrat après réflexion nous nous sommes rendu compte que c est une arnaque nous avons envoyer le bordereau de rétractation le 21/12/2011 pensez vous que cela suffise comme nous avons 7 jours pour nous retracter merci d avance

Par **Diazou**, le **02/07/2012 à 20:07**

bonjour nous aussi nous avons des problèmes avec la société vivaldi environnement. Nous avons été démarché, les panneaux ont été posés mais ne fonctionnent pas depuis 6 mois!!! le mieux est que cette société a signer a notre place un credit chez cetelem . bref groose galère!!

Par **responsableVivaldi**, le **19/10/2012 à 12:20**

Le service clients de la société Vivaldi Environnement est à l'écoute de ses clients et répond aux questions de ses clients à l'adresse suivante: **info@avenir-energie.fr**

Par **renard 40**, le **16/05/2013 à 16:49**

bonjour

moi c'est avec VIVADI A BASSUSSARY que je me suis arnaqué par leur jeune commercial il a bidouillé le plan soit disant auto financé je paie 197e pour 100e de production mensuelle je vais avoir 11% au lieu de 22% de credit d'impôt Tout ca avec un credit sur 15 ans EN

PAYANT 97 E de ma poche

la CERISE sur le GATEAU j ai eu 3 infiltrations d'eau en 3 mois C est des voyous

Alors adressez vous au GPPEP ils sont SUPER et HOP au TRIBUNAL avec un avocat a la conso

AVEC le monde qu'a escroque leur jeune commercial dans le SUD- LANDES il y a de quoi monter un collectif de plainte

RENARD 40

[fluo]PUBLICITE !!![fluo]

Par **Foxfire**, le **24/05/2013 à 17:07**

bonjour

moi aussi arnaqué par VIVALDI

je suis pas passé par un avocat du gppep car trop cher, mais par un avocat de paris qu'on ma conseillé et il est au top

Par **renard 40**, le **26/05/2013** à **23:37**

bonjour foxfire

J'ai pris l'avocat du gppep de paris (c'est cher mais...)

par contre il serait bien que ton avocat contacte le mien ça ferait + de poids pour notre plainte de plus je sais que plusieurs personnes du SEIGNANX sont comme nous de plus une plainte collective serait le top qu'ils s'adressent au GPPEP ils sont super

Il est tant que ce jeune commercial toujours en noir paye pour tout la m.... qu'il nous a vendu RENARD40

Par **maiden02**, le **19/07/2013** à **11:19**

bonjour je suis en proces vvec les truands de Vivaldi environnement alias green power .avenir energie.neovia environnement.l inspecteur qui c est charge de l affaire ma dit qu il y avait plus de cent plaintes a leur encontre il faudrait créer une association mon cas est soumis au tribunal de creteil pour l instant pas de nouvelles merci de me contacter car au moi de decembre je paierait des panneaux qui ne fonctionne pas

Par **Sabrinaky**, le **26/07/2013** à **16:03**

Bonjour maiden 02 vous etes de l aisme ? Moi aussi mes prelevements commence en decembre et linspecteur mr peltier ma dit qu il avait une centaine de plainte et kil avait tout transferer au tribunal de creteil je viens de les appeler ils n ont aucune trace de mon dossier

Par **iraty**, le **19/09/2013** à **14:12**

Bonjour j'ai moi aussi un probleme avec le groupe vivaldi BASSUSSARRY.Je serais interresse de pouvoir communiquer en privee avec renard 40. Pouvez vous m'envoyer votre adresse mail ou votre numéros de telephone.

Par **Scoubi**, le **11/10/2014** à **12:47**

J'ai été victime d'une double escroquerie en 2011 de la part de la société Vivaldi

Environnement associée à la banque Solfea pour l'achat et l'installation de pompes à chaleur. Je suis déterminé à lancer une action de groupe au pénal pour obtenir leur condamnation et l'annulation des contrats d'achat et de prêts. Merci de me contacter pour réunir nos plaintes. J'ai déjà un avocat pénaliste qui gère mon dossier.

Par **chiffon65**, le **24/10/2014 à 14:17**

je suis dans la meme situation et je cherche les coordonnees du liquidateur judiciaire et si il faut se joindre a des personnes et se debarrasser de ses soucis qui nous emm...je suis partante pour une action commune en justice

Par **blanclimé40**, le **19/05/2016 à 10:55**

Bonjour, nous aussi dans la même situation avec VIVALDI BASSUSSARRY nous sommes adhérent au GPPEP. Attention aux démarcheurs qui soit disant ont rachetés la société et veulent faire le suivi des panneaux En tous les cas ils ont nos noms c'est sûr. C'est trop tard nous sommes seul avec nos panneaux !
Je suis d'accord pour une plainte collective. Parlons en privé.